



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du lundi 21 septembre 2026

Le lundi 21 septembre 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume CARASSIO.

Présents :

Guillaume CARASSIO - Frédérique CHANAL - Mickaël LE NÔTRE - Marie-Hélène SENNAC - Henri BOURGUIGNON - Odette DESGIGOT - Pierre LEFEBVRE - Guy GUERRAZ - Jean PHILIBERT - Nadine JANON MENZILDJIAN - Luc REHMET - Daniel ROTA - Claude CHALVIN - Sabine ARPINO - Nathalie CHANTEUX - Laurent CHARNAY - Gérald PRAS - Dorothée LEVERT REVOL - Valérie DELORME - Giuseppe FERRARA - Damien FOSSA - Alain CIPRIANI - Nathalie VIAL - Patrick LOMBARD

Procurations :

Gaëlle FAOU à Damien FOSSA - Isabelle LETOURNEUR à Frédérique CHANAL - Robert PATUREL à Giuseppe FERRARA

Secrétaire de séance : Nadine JANON MENZILDJIAN

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 15 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	3
Votants :	27

Le Quorum est atteint.

Délibération N°2026_083_DEL

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2026 approuvant le tableau des emplois de la Commune,

Vu l'avis de la commission Ressources en date du 10 septembre 2026;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents,

Considérant le départ en retraite de la chargée d'instances et son remplacement par un agent qui est recruté sur le grade de Rédacteur,

Considérant le départ en mutation d'une gestionnaire ressources humaines et son remplacement par un agent recruté sur le grade de Rédacteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE CRÉER** le poste suivant au 1^{er} octobre 2026 :

Nb de postes	Grade	Temps de travail du poste
2	Rédacteur	35H00

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

RÉSULTAT DU VOTE :

27 pour

ANNEXE(S) :

Tableau des emplois

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 038-213805450-20260923-2026_083_DEL-DE

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Nadine JANON MENZILDJIAN

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.